

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 10 avril 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (440r, 441v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 10 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43246>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin explique à Cantagrel que Jacquet, fumiste à Reims, fabrique depuis 18 ans des poèles à foyer mobile à enveloppe percée, alors que Corneau frères prétendent avoir été les premiers à fabriquer de tels appareils. Il se demande comment les experts vont pouvoir examiner la question, soit en allant à Reims, soit en produisant un certificat des propriétaires des calorifères et du fabricant. Il raconte que Delbeck-Barachin, négociant en vins à Reims, est le premier à avoir rapporté un tel calorifère de Belgique et que Jacquet l'a un peu modifié.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#),
[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delbeck-Barachin \[monsieur\]](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Lieux cités [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

lundi le 10 aout 1803

Monsieur Cantagrel

je vous dirai au commencement que
je jugeai juillet a Bruxelles a fait
plus de 600 calorifères a foyer mobile
bouillant par le haut en appareils portatifs
et a dire propres aux murs usages que
aux corner fers. et cela depuis environ
18 ans il y en a a Bruxelles qui bouillent
eau et qui sont en usage depuis cette
époque ces calorifères ont la disposition
de tous en bas & en haut de manière
a permettre la circulation de l'eau
chaude produisent le moins de fumée
mais je suis embarrassé de satisfaire au moins
les apprêts ayant à faire sur cela, devant être
obligé de ce transporter a Bruxelles, un
artificier des propriétaires de ces objets affirme
il en peu de temps que je pourrais faire
celui de fabriquer. M. D'Uxelles-Berchem
est également a dire a Bruxelles et le premier
qui ait rapporté un calorifère de Belgique
M. paquet le un peu modifié & a volonté
a ce fabriquer croit dans les conditions
que je dis à dire et cela le plus bientôt
dans le foyer comme le font corner fers
le corner ff a gardé certaines bous-
sardes a cause des motifs de malice qui

uniforme mais auraient ils fait de
leur artifice de dédition ou brevet
principales parfaitement ou nulles que les
prétentions sur lesquelles ils appuient
meurent évidentes ou a une cause autre
qu'au fait que les faits s'antécéder
précisément

velez je vous prie a qui est a faire
pour justifier auprès des experts ce point
de la question

votre bon serviteur

Godinoff